



92701 COLOMBES CEDEX

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

N°**48**

Conseillers en exercice : 53
Présents : 33
Représentés : 11
Absents : 9

Ayant voté pour : 44
Ayant voté contre : 0
Abstentions : 0
Ne prenant pas part
au vote : 0

OBJET : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR
L'EXPLOITATION ET LA GESTION DES MULTI-
ACCUEILS "LES MOUETTES", "LES KOALAS", "LES
POUSSINS", "LES ALOUETTES" ET "LES
FAUVETTES"

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1411-3,

Vu la délibération n°20 du Conseil Municipal du 5 novembre 2020, approuvant le contrat de Délégation de Service Public pour la gestion du multi-accueil **les Alouettes** situé 7 rue Frankenthal par « Les Petits Chaperons Rouges »,

Vu le contrat de prestation pour la continuité de l'exploitation et la gestion du multi-accueil « Les Alouettes » signé pour la période du 1er août au 1er novembre 2025,

Vu le marché public de service attribué à la société « Les Petits Chaperons Rouges » pour la gestion du multi-accueil (marché n°20250023) d'une durée allant du 2 novembre 2025 au 31 juillet 2027 inclus,

Vu la délibération n° 12 du Conseil Municipal du 26 juin 2018, acceptant le principe de Délégation de Service Public en matière de Petite Enfance pour le multi-accueil « **Les Poussins** » situé 13 rue du 8 Mai 1945,

Vu la délibération n°24 du Conseil Municipal du 28 mars 2019, désignant LPCR comme délégataire et approuvant le contrat d'affermage du multi-accueil « Les Poussins » situé 13 rue du 8 mai 1945,

Vu la délibération n°18 du 29 février 2024, approuvant la prolongation du contrat de Délégation de Service Public pour la gestion du multi-accueil les Poussins situé 13 rue du 8 mai 1945,

Vu la délibération n° 48 du Conseil Municipal du 30 mars 2022, acceptant le principe de Délégation de Service Public en matière de petite enfance pour le multi-accueil « **Les Fauvettes** » situé 12/14 avenue Audra,

Vu le contrat de concession pour l'exploitation du multi-accueil « Les Fauvettes », conclu pour une durée de cinq ans, du 9 mai 2023 au 9 mai 2028,

Vu la délibération n° 48 du Conseil Municipal du 30 mars 2022, acceptant le principe de Délégation de Service Public en matière de petite enfance en particulier pour les multi-accueils **les Mouettes et les Koalas** situés boulevard Charles de Gaulle et rue de la Ceresaie,

Vu le contrat de concession pour l'exploitation et la gestion des multi-accueils « Les Koalas »

et « Les Mouettes », conclu pour une durée de cinq ans, à compter du 27 août 2024 par La Maison Bleue,

Vu les rapports établis par la société « La Maison Bleue » pour l'année 2024,

Vu les rapports annuels établis par la société « Les Petits Chaperons Rouges » pour l'année 2024,

Considérant que ces rapports ont fait l'objet d'un examen par la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Sur l'avis de la Commission Unique,

Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

Article unique : Prend acte des rapports d'activités pour l'exercice 2024, transmis par la société « Les Petits Chaperons Rouges » concernant la gestion des multi-accueils « Les Alouettes », « Les Poussins » et « Les Fauvettes » ainsi que par la société « La Maison Bleue » concernant la gestion des multi-accueils « Les Mouettes » et « Les Koalas ».

*Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage le 24 décembre 2025 à l'Hôtel de
Ville et de la réception en préfecture le 24
décembre 2025*

Identifiant de l'acte :

092-219200250-20251218-18808-DE-1-1

Fait à Colombes



Le Maire,

Signé électroniquement.
CHAIMOVITCH Patrick

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.